RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

SHOM L'océan en référence

Direction générale des services

BREST, le 1er avril 2026

N° 6/Shom/DGS/NP

DÉCISION

OBJET	:	délégation de signature du directeur général en qualité d'ordonnateur.
TEXTE ABROGÉ	:	décision n°74/Shom/SG/NP du 22 octobre 2024.

L'ingénieur général de l'armement Laurent Kerléguer, directeur général du Shom,

Vu les articles R3416-1 à R3416-30 du code de la défense, relatifs à l'établissement public administratif « Service hydrographique et océanographique de la Marine » ;

Vu le décret du 13 juillet 2022 portant nomination du directeur général du service hydrographique et océanographique de la Marine ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction n° 6 SHOM/SG/NP du 17 janvier 2012 relative à la délégation de signature du directeur général du Shom ;

Décide[1] :

ARTICLE UN – VALIDATION ET MODIFICATION DES ENGAGEMENTS JURIDIQUES

Délégation est donnée, au nom du directeur général, pour valider et modifier les engagements juridiques dans le logiciel financier de l'établissement :

- à l'ASC Alexandra Déchamps, cheffe de la division des achats ;
- à l'ICD Fanny Klopp, adjointe à la cheffe de la division des achats.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de l'ASC Alexandra Déchamps et de l'ICD Fanny Klopp, la présente délégation est transmise à *l'IC2ETA Sébastien Beuchard, directeur général des services* du Shom.

[1] Les modifications apportées par la présente décision à la précédente décision portant sur le même sujet sont inscrites en lettres italiques.

Shom – 13, rue du Chatellier – CS 92803 – 29228 Brest CEDEX 2
BCRM – **Shom** – CC08 – 29240 Brest CEDEX 9
Dossier suivi : ASC Yohann Ortiz de Zarate
Courriel : yohann.ortiz.de.zarate@shom.fr
Tél : 02.56.31.22.35
www.shom.fr

En cas d'urgence et d'indisponibilité de l'ASC Alexandra Déchamps et de l'ICD Fanny Klopp, les engagements juridiques pourront également être modifiés par l'AAHCE Hervé Tanguy, chef *de la division* des finances, et par le SACE Michel Marquer, adjoint au chef *de la division* des finances, en informant le service des achats de la modification effectuée.

ARTICLE DEUX – CERTIFICATION DU SERVICE FAIT

Délégation est donnée, au nom du directeur général, pour certifier le service fait relatif à l'ensemble des engagements juridiques de l'établissement à :

- l'AAHCE Hervé Tanguy, chef *de la division* des finances ;
- le SACE Michel Marquer, adjoint au chef de la division des finances ;
- l'AAP Farida Dellal, liquidatrice des dépenses ;
- l'AAP Nadine Girard, liquidatrice des dépenses ;
- l'ASC Christophe Ogor, liquidateur des dépenses.

La délégation donnée au présent article est également valable pour les dépenses sans engagement juridique préalable, pour lesquelles l'engagement juridique et le service fait (constatation et certification) sont concomitants à la demande de paiement.

ARTICLE TROIS – LIQUIDATION DES DÉPENSES ET RECOUVREMENT

Délégation est donnée, au nom du directeur général, à l'AAHCE Hervé Tanguy, chef *de la division* des finances :

- pour établir, signer et/ou valider toutes pièces nécessaires à la liquidation de la dépense relevant de l'ordonnateur, notamment les demandes de paiements et les certificats administratifs ;
- pour établir et/ou valider toutes pièces relevant de l'ordonnateur nécessaires au recouvrement par l'agence comptable.

En cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation est transmise, dans l'ordre suivant :

- au SACE Michel Marquer, adjoint au chef *de la division* des finances ;
- à *l'IC2ETA Sébastien Beuchard, directeur général des services* ;
- à l'IGPEF Gilles Martinoty, directeur adjoint du Shom.

ARTICLE QUATRE – LIQUIDATION DES PAYES

Délégation est donnée, au nom du directeur général, pour établir et signer la liste des mouvements transmise à l'agent comptable et nécessaire à la liquidation des payes, à *l'AAHCE* Laure Le Baron, directrice des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de *l'AAHCE* Laure Le Baron, la présente délégation est transmise, dans l'ordre suivant :

- à l'APAE Anne Bourdon, cheffe de la division administration-gestion ;
- à la SACN Christine Sinou, cheffe du pôle gestion du personnel civil ;
- à l'AAE Frédérique Lehideux, cheffe de la division gestion prévisionnelle des ressources humaines.

ARTICLE *CINQ* - ATTACHES DE SIGNATURE

Les attaches de signature des délégataires titulaires et suppléants sont formalisées dans l'instruction du 17 janvier 2012 susvisée.

ARTICLE *SIX* - ABROGATION

La décision n°74/Shom/SG/NP du 22 octobre 2024 portant délégation de signature du directeur général en qualité d'ordonnateur est abrogée.

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- TOUTES DIRECTIONS, DIVISIONS ET DÉPARTEMENTS.

COPIES INTÉRIEURES :

- DG
- DGS (RAA)
- ARCHIVES (SG 01.04).